

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 84

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d' —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après Lausanne: les causes de la rupture. — La politique française de l'Orient aurait-elle fait faillite? — Dans la Ruhr: le chancelier prêche à Essen la résistance. — Les menaces des bolchevicks. Que vaut l'armée rouge? — Reprise des négociations commerciales franco-belges.

Encore qu'il ait été en partie prévu, l'échec de la conférence de Lausanne n'en a pas moins causé une certaine surprise.

En France surtout l'étonnement fut grand, car la rupture s'est consommée de telle sorte que c'est, en apparence, à l'occasion de nos intérêts qu'elle s'est produite.

Notre confrère A. Gauvain, dans *Débats*, peut écrire en toute exactitude :

La rupture s'est effectuée dans les conditions les plus désobligeantes pour la France. Ismet pacha s'est rallié aux solutions proposées par Lord Curzon au sujet des conditions qui intéressaient particulièrement l'Angleterre, notamment en ce qui concerne Mossoul.

La délégation turque a accepté les conditions britanniques tandis qu'elle rejetait les conditions françaises, pourtant réduites à presque rien, au sujet du régime judiciaire, économique et financier. Elle a offert une paix séparée à Lord Curzon, tandis qu'elle bafouait la délégation française obstinée à implorer la paix turque. Et c'est Lord Curzon qui a dédaigné l'offre.

Après les concessions consenties par la France, après les efforts déployés par notre pays en faveur de la paix, le fait que la Conférence échoue sur une question française ne peut que causer une impression pénible : nous sommes obligés de constater, en effet, la vanité de tous nos sacrifices et de notre ardent désir de paix.

Quelle est la raison de cette situation ?

Elle ne se cache pas, croyons-nous, dans l'importance des garanties financières, économiques et judiciaires que nous avons réclamées : en réalité, le projet de traité repoussé par les Turcs ne nous reconnaissait que des garanties illusives.

La raison du dévouement lamentable que nous devons enregistrer paraît être la politique que nous avons suivie en Orient.

Depuis deux ans, écrit M. Gauvain, le gouvernement français a fait en Orient exactement le contraire de ce qu'il fallait pour réussir. Il a choisi les méthodes condamnées par une expérience séculaire.

On est en face de la faillite totale de la politique suivie en Orient par le gouvernement français depuis les négociations confiées à M. Franklin-Bouillon.

Dans notre ardent désir de paix, nous n'avons pas pris garde que nous donnions l'impression aux Turcs de la faiblesse. Or, et il faut le répéter, ils ne respectent que la force.

Is se sont inclinés devant les revendications de Londres, parce que l'Angleterre a la force pour elle-même, une force prête à s'exercer au besoin dans le Proche-Orient.

Mais nous, mais la France qu'avait-elle pour appuyer ses revendications? Le spectacle de ses concessions sans cesse accrues et l'affirmation répétée de sa volonté de conclure la paix à tout prix.

On peut s'attendre, dès lors, pour les journées prochaines, à un nouveau d'opposition.

Mais celle-ci sera-t-elle de longue durée ? Les Alliés sont préparés à briser toutes les difficultés qui surgiront dans la Ruhr : s'il plaît aux Allemands de conserver un gouvernement qui disloque l'organisation industrielle et la structure administrative du pays, nous n'avons qu'à laisser faire.

Les procédés du chancelier Cuno n'abrégeront nullement la crise des relations franco-allemandes : la volonté franco-belge de réaliser la paix subsistera, tenace.

Quant à la population ouvrière du bassin minier, malgré l'étroite surveillance des agents du Reich et leur active propagande, elle commence à comprendre à qui incombe la baisse du mark ; elle commence aussi à comprendre que le fruit de son travail a été exporté en bonnes devises étrangères tout en ne lui rapportant, à elle, que des morceaux de papier dénués de valeur.

Ne ménagons aucun effort pour ouvrir les yeux des ouvriers et avant longtemps les gros industriels de l'Allemagne subiront le contre-coup de leur propre conduite.

Des bruits, plus ou moins tendancieux, ont été mis en circulation ces dernières semaines, annonçant des préparatifs russes : Moscou songerait à venir secourir le Reich, martyrisé par la France impérialiste.

El, pour mieux fonder ces bruits alarmants, on évoque, par exemple, tels propos du commandant en chef des armées ukrainiennes, un nommé Frounze déclarant au Conseil des Commissaires du Peuple d'Ukraine :

On oublie en Europe l'existence de l'armée rouge. Elle a la force nécessaire pour secourir, lorsqu'il le faudra, les peuples opprimés amis de la République des soviets. Les dirigeants des principales puissances sourient lorsqu'on leur parle de cette armée. Je prévois que sans tarder ce sourire se changera en grimace sur leur noble visage.

Que vaut donc la menace rouge ? Notre compatriote, M. Labry, un spécialiste des questions russes, nous rassure complètement dans une étude documentée de la *Dépêche*. Il écrit :

On évalue leur armée à un million d'hommes environ. Mais le Caucase n'est pas sûr, il faut le tenir avec de nombreux régiments. Des détachements d'insurgés courent l'Ukraine et le Don ; il faut les harceler. Les grandes villes ont besoin de garnisaires, en force. La Sibirie, de l'Oural à Vladivostok, exige des corps d'armée. Les communications par voies ferrées doivent être assurées. Une dictature militaire s'imposant sur d'aussi vastes régions est obligée, par sa nature même, de les couvrir d'un filet serré de garnisons. Aussi est-il logique de penser que sur un million d'hommes, le quart à peine pourrait être distrait de sa garde au camp bolcheviste. Les légions rouges fondent à ce nécessaire calcul.

Mais, ajoute-t-on, une levée en masse assurerait à Trotsky, comme autrefois au tsar, des millions d'hommes toujours renouvelés.

Voilà bien en effet le nœud du problème. Sur ce point encore M. Labry nous rassure complètement et nous donne ses raisons :

Une mobilisation générale est-elle possible en Russie? Je laisse de côté les difficultés techniques. Il s'agit de savoir si l'appel des Commissaires du Peuple les moujiks se lèveraient pour se précipiter en torrent hors de leurs frontières. Au nom de quoi, s'il vous plaît? Pour répandre le communisme? Mais ils s'en moquent comme de leur première paire de bottes, s'il ne lui sont pas hostiles au souvenir des sanglantes réquisitions commises en son nom. Pour aider les Allemands opprimés? Ils n'aiment pas assez la guerre pour encaisser des horions au compte d'un voisin. Pour Constantinople? Je n'en crois rien. Le moujik ignore Tsarigrad sous le bolchevisme aussi bien qu'au temps du tsar.

Ces lignes se suffisent à elles-mêmes : Nous n'y ajouterons aucun commentaire.

existait d'adapter les productions et les échanges des deux pays.

Cependant des difficultés se révéleront aussitôt, montrant la nécessité d'une étude plus approfondie des demandes réciproques de Bruxelles et de Paris.

Depuis novembre, on a procédé, dans les deux capitales, à cet examen et ce sont les conclusions fermes de celui-ci que les experts, à nouveau réunis, vont confronter.

Les circonstances ne sauraient être plus favorables à la conclusion d'un accord douanier : à l'heure actuelle, en effet, la collaboration franco-belge acquiert dans la Ruhr un caractère de solidarité plus étroite et plus active que jamais.

C'est dire que les conversations techniques qui vont avoir lieu ne peuvent pas se baser sur l'absence de l'espérance, mais la certitude d'un résultat correspondant à la position mutuelle, morale et politique des deux peuples.

On a des raisons de croire que M. Poincaré lui-même voudra suivre très attentivement le développement de ces conversations, dont les répercussions peuvent être essentielles sur l'ensemble des relations franco-belges.

M. D.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

Un Comité de représailles

On annonce qu'un comité de représailles a été constitué, sous la présidence du docteur Schmidt, bourgmestre expulsé de Dusseldorf.

Les exportations interdites

Un arrêté des autorités d'occupation interdit l'exportation du bassin industriel du goudron, du benzol et du sulfate d'ammoniac.

Les douaniers français perçoivent les taxes

On sait que, dès l'entrée en vigueur des sanctions douanières, les douaniers français ont occupé les entrepôts des douanes à Dusseldorf et à Duisbourg.

La perception des taxes douanières n'a soulevé jusqu'à présent aucune difficulté. Pour la seule journée du 4 février, à Duisbourg et à Dusseldorf, nos douaniers ont constaté 200 millions de marks de droits de douane.

Les droits constatés ont été immédiatement perçus à savoir : 3 millions de marks en numéraire et 197 millions de marks en crédit garanti par des banques.

Nouvelle méthode d'encouragement à la résistance

Le gouvernement allemand a promis pour encourager la résistance de la police verte, une permission de 15 jours et une importante somme comme gratification à tous les agents de police qui seraient expulsés par les autorités d'occupation. Il est probable que les autorités d'occupation prendront des mesures pour empêcher les agents récalcitrants de jouir de ces 15 jours de permission.

Les fonctionnaires entre deux feux

Les fonctionnaires allemands ont été avisés par les autorités françaises que dès l'arrangement qui résultera des négociations ultérieures entre l'Allemagne et la France, il sera inséré une clause garantissant leurs traitements et leurs retraites à ceux d'entre eux qui auraient continué à travailler sous les ordres des autorités d'occupation.

Trois nouvelles gares sont occupées

Les troupes françaises ont occupé les gares de Lenep-Bergisch, Borné et Lippeswagen, où des postes de surveillance sur la sortie du charbon ont été établis.

L'opération a été effectuée sans incident par un bataillon du 156^e régiment d'infanterie, venu de Coblenze par voie ferrée.

Le gouvernement français n'acceptera plus de protestations allemandes

Une note de l'Agence Wolff signale que le ministère des affaires étrangères français a renvoyé à l'ambassadeur d'Allemagne, à Paris, la note allemande du 31 janvier, par laquelle le gouvernement d'empire rejette les accusations du gouvernement français, affirmant que l'Allemagne a violé le traité de Versailles.

Le ministère des affaires étrangères français a ajouté qu'il n'acceptera plus aucune note du gouvernement allemand critiquant d'une façon ouverte ou cachée les mesures prises par la C. D. R.

Une sommation des Turcs aux alliés

Le commandant Turc de Smyrne a informé les commandants des bâtiments de guerre alliés qu'il a reçu l'ordre de les contraindre à partir s'ils ne se conforment pas à la demande qui leur a été adressée de quitter Smyrne.

La Bessarabie menacée par les Russes

Suivant une information de Moscou qui demande toutefois confirmation, le Conseil supérieur de la guerre, réuni sous la présidence de Trotsky, aurait déposé une résolution secrète aux termes de laquelle l'armée soviétique devrait envahir la Bessarabie au printemps prochain.

M. Venizelos tenterait de reformer l'union des balkaniques

M. Patchitch, le premier ministre yougoslave, a reçu un télégramme de M. Venizelos, encore à Lauzanne, demandant que la Yougo-Slavie et la Petite-Entente, spécialement la Roumanie, aident la Grèce, en cas de reprise d'un conflit gréco-turc. La Serbie ne peut oublier la trahison grecque de 1915 ; cependant, dans l'intérêt balkanique commun, la vieille alliance de 1912 s'impose.

M. Patchitch, quoique malade, a réuni un conseil de cabinet immédiatement.

L'oncle d'Amérique laisse 210 millions à ses héritiers

On apprend de source certaine qu'un sergent au 415^e, à Antibes, M. E. C..., a reçu des Etats-Unis les documents qui le rendent héritier, pour sa part, d'une fortune de dix-neuf millions de francs. Cette fortune vient d'un oncle parti il y a soixante ans, et qui est mort intestat au détroit de Michigan, il y a trois ans, laissant une fortune en espèces de 210 millions de francs, à partager entre douze héritiers.

Chambre des Députés

Séance du 6 février 1923

La Chambre discute le projet de loi comportant approbation et faculté de cession d'une convention avec une société allemande, en vue de la fabrication de l'ammoniaque synthétique.

M. Leboucq expose le projet de loi et démontre l'importance de l'azote, tant au point de vue du développement de l'agriculture, qu'à celui de la défense nationale. Il demande le vote du projet.

M. Prevet dit que l'établissement de la poudre de Toulouse est bien placé pour l'organisation qu'on projette, mais il demande l'ajournement du projet.

M. Lefèvre combat l'ajournement : le brevet allemand relatif à la fabrication de l'ammoniaque synthétique est brevet allemand, dit-il, en Allemagne, mais brevet français en France, et japonais au Japon. M. Prevet retire sa demande d'ajournement. M. Chéron soutient le projet. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Sénat

Séance du 6 février 1923

Le Sénat revient à la discussion du projet sur la taxe du chiffre d'affaires. M. Perrier demande de frapper une seule fois le charbon national et le charbon étranger, le premier à la mine, le second à la frontière. L'amendement est adopté par 139 voix contre 138. Les articles 6 et 7 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

CHRONIQUE LOCALE

Service vicinal

M. Coudal, est nommé cantonnier de 5^e classe en résidence à Cahus. M. Vidal est nommé cantonnier de 5^e classe, en résidence à St-Etienne (commune de St-Paul), poste créé.

Un argument péremptoire

A en juger par la longueur de sa réponse, on est fondé à croire que le *Réveil* prend au tragique notre modeste entrefilet sur l'élection de Catus.

Notre confrère exécute congruement les journaux répandus à foison pour combattre l'Élu.

Cela ne peut nous concerner : 1^o le *Journal du Lot* n'a pas été répandu à foison ; 2^o nous avons poussé la réserve jusqu'à ne pas imprimer le nom de M. Calmels dans nos rares commentaires particulièrement mesurés.

Notre confrère affirme qu'il est libre et indépendant. Quand avons-nous prétendu le contraire ? Nous avons simplement protesté lorsqu'on a nié notre propre indépendance en nous donnant comme l'organe officiel d'un groupement politique.

Quant à notre attitude passée, il faudrait, pour l'apprécier avec exactitude et impartialité, tenir compte des contingences de l'époque où se placent les événements.

Au surplus, notre excellent confrère est parfaitement libre de nous refuser un brevet de républicanisme. Les meilleurs républicains, aujourd'hui, « les chefs les plus incontestés et les plus écoutés, nous dit-on, sont fournis par les anciens candidats de la liste réactionnaire de M. le Comte d'Armagnac »...

Tout le monde n'a pas le privilège de posséder ce talisman irrésistible... et, après cet argument, il n'y a qu'à tirer l'échelle!

LES BONS PAIENT POUR LES MAUVAIS

Il y a des gens qui, vraiment, ont toutes les chances ! Ils ont fait fortune, on ne sait trop comment, pendant la guerre. Ils ont été invités à payer des impôts dans la proportion raisonnable de cette fortune. Ils n'ont pas répondu à ces invitations. Bien mieux, ils ont fait des déclarations fausses de revenus, de bénéfices réalisés !

Les foudres gouvernementales devaient s'abattre sur ces contribuables enrichis : c'était annoncé, promis, crié à tous les échos du pays. Et le pays, c'est-à-dire l'ensemble des petits contribuables était heureux.

Ne paiera que celui qui possède : le déficit du budget sera comblé par les sommes énormes que verseront les nouveaux riches, les mercantis dans les caisses des percepteurs ! On le disait, on le croyait !

Malheureusement, il n'en a rien été : ceux qui ont réalisé des bénéfices énormes pendant la guerre, sont légion, mais la plupart ont fait de fausses déclarations quand il s'est agi de dire le chiffre exact de ces bénéfices.

Plusieurs ont été pincés, poursuivis même devant les tribunaux. Et, ironie ! presque tous ont été condamnés à des amendes tout à fait ridicules ! Car si le tribunal correctionnel les condamnait à quelques mois de prison et à plusieurs milliers de francs d'amende, la Cour d'appel leur enlevait les mois de prison et diminuait le chiffre de l'amende !

Ainsi, le ministre des finances était frustré de quelques ressources ; mais, comme il lui faut de l'argent quand même, il fait payer les contribuables, salariés, commerçants, industriels qui ne peuvent pas dissimuler leur chiffre d'affaires ! Les bons écopent pour les mauvais : c'est une loi de nature, dit-on ! Et les bons sont, selon l'expression exacte, des poires !

Car, les mauvais trouvent toujours des amis, des défenseurs pour les sortir d'embarras ! La meilleure preuve, nous la trouvons dans cette décision prise par la sous-commission fiscale de la commission des finances de la Chambre.

Elle a demandé « l'amnistie pour tous les contribuables qui, à ce jour, ont omis de faire leur déclaration en vue de l'impôt général sur le revenu, ou auraient fait une fausse déclaration. »

Les membres de la sous-commission fiscale de la commission des finances de la Chambre ont l'âme tendre, pleine de sollicitude pour les riches qui ne veulent pas payer.

Mais elle aurait pu décider aussi que les pauvres bougres devraient être exonérés jusqu'à l'avant-dernier centime !

Ce serait trop demander à la sous-commission : car, comme on le sait, ce sont les pauvres bougres, les plus dépourvus de ressources, les plus loyaux, les plus francs dans leurs déclarations de revenus, qui paient le plus d'impôts !

Les pauvres bougres n'ont pas d'amis puissants, et n'ont pas les moyens de payer des défenseurs pour les faire exonérer des charges lourdes et le plus souvent injustes qu'ils ont à supporter.

Et les bons paient pour les mauvais ! Il en sera, probablement, longtemps, ainsi !

LOUIS BONNET.

NOS MORTS

Voici la liste des corps de militaires ou marins « Morts pour la France » compris dans le convoi qui arrivera à Cahors le lundi, 12 février courant :

Baudel Omer, de Caillac ; Bergognoux Fernand-François, de Cambes ; Vidal Pierre-Mirabeau et Layton Auguste, de Castelfranc ; Pressoutre Jean-Alphonse, de Comiac ; Fabregues Marcel, Durand Gabriel et Fabregues Henri de Figeac ; Gailard Edouard, de Larnagol ; Espéret Sully-Edmond, de Lentillac-Lauzès ; Galaup Joseph, de Luzech ; Neyrac Henri, du Roc ; Roldes Germain, de St-Cirq-Lapopie ; Védrenne Marcel-Pierre, de Rocamadour.

L'ouverture du wagon aura lieu à 13 h. 30.

Compatriotes

Parmi les nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur, nous relevons avec plaisir les noms de nos compatriotes MM. Roger Martin, lieutenant hors cadres (17^e région), fils du très distingué avocat du barreau de Cahors et de M. Lafage, le sympathique directeur de l'école primaire supérieure de Cahors, lieutenant de territoriale hors cadres (17^e région).

Nous adressons aux nouveaux légionnaires qui sont décorés au titre de l'armée de réserve et de territoriale, pour faits de guerre, nos bien vives félicitations.

Légion d'honneur

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur, les officiers de réserve du 7^e d'infanterie, dont les noms suivent : MM. Murat, Faret, capitaines ; Sudres, lieutenant ; Capoulade, Desbordes, Glibert, sous-lieutenants.

Nos félicitations.

Médaille militaire

La médaille militaire est attribuée aux soldats de la réserve et de la territoriale du 7^e d'infanterie dont les noms suivent : Francoual, Gay, Carry, Calméjane, Pradayrol, Dedieu, et au sergent Couty. Félicitations.

Gendarmerie

La médaille militaire a été attribuée aux gendarmes suivants de la réserve et de la territoriale de la 17^e légion : MM. Meyne, Flourens, Carbonel, Lcaze, Mazères, Gros, Aureilhan. Félicitations.

Recette ruraliste

M. Delpeyroux, soldat au 7^e d'infanterie, réformé n° 1 est nommé receveur-ruraliste à Saumur-Petit-Puy (Maine-et-Loire).

Subvention

M. Emile Delmas, l'actif député du Lot, a reçu la lettre suivante du ministre de l'Agriculture.

Monsieur le Député, Vous avez bien voulu me recommander la demande de subvention formulée par la Société d'assurances mutuelles contre l'incendie de Comiac. Je m'empresse de vous faire connaître que par décision en date du 30 décembre 1922 prise après avis de la commission de répartition instituée auprès de mon département, par le décret du 16 mars 1920, j'ai accordé à la Société dont il s'agit, une somme

de 300 fr. (trois cents), pour lui permettre d'augmenter son fonds de réserve.

Je suis heureux d'avoir pu ainsi donner satisfaction au désir que vous m'avez exprimé.

Veillez agréer, etc., etc.,
Le Ministre de l'Agriculture
Signé : H. CHÉRON.

Nos compatriotes à Paris

N'oubliez pas, amis Lotois « que oïmas un bon repai et une bravo botto » que c'est samedi prochain, 17 février, qu'a lieu le banquet sélect des Sociétés Lotoises, celui des *Enfants de Figeac*, dans les Salons Vianey, 98, quai de la Rapée. Un bal de nuit à grand orchestre facilitera la digestion jusqu'à 6 h. du matin. Qu'on se le dise.

Les Cadets du Quercy

Matinée du 4 février 1923
Une fois de plus, nous avons constaté combien les Quercynois apprécient le plaisir de se retrouver entre eux, car, en plus des sociétaires, un grand nombre d'originaires du Lot s'étaient rendus à l'appel du Président de la Société. Et tous durent s'en féliciter ; ce fut en effet, une réunion charmante, par son caractère amical, nous dirons presque familial puisqu'elle était composée presque uniquement de membres de la grande famille lotoise.

A l'entrée de la salle, avec son amabilité si accueillante, M. Caniac, Président de la Société, recevait les invités, secondé par M. Frécheville, Président de la Commission des Fêtes, qui s'est beaucoup dépensé pour la bonne organisation de cette matinée.

Justifiant son nom de matinée artistique et dansante, la fête débuta par un concert au cours duquel, les auditeurs applaudirent M. Gratiat, ténor remarquable, Mlle Peyroche, Mlle Simone Fleury, Mme Seddy-Tallet, M. Nicollot, et enfin Mlle Paula Valmond, de l'Odéon.

Puis, ce furent les danses, alternativement anciennes et modernes, qui grâce à un orchestre fort bien conduit, entraînent les couples ondoyant, dans leurs tourbillons ou les toilettes les plus variées et les plus élégantes, faisant ressortir le charme de nos gracieuses compatriotes. Ce bal se déroula au milieu d'une foule immense, entassée dans la salle et occupant encore les balcons en grappes humaines. Pierrots, Pierrettes et Arlequins, car ce bal était costumé, évoluèrent aussi dans ce cadre merveilleux semblable à une magie de couleurs et de lumière sous une voûte de feux électriques.

Et l'animation la plus vive, la plus gaie, ne cessa de régner jusqu'à l'heure où les danseurs, à regret, durent se séparer, en se donnant rendez-vous pour la prochaine fête.

P. S. — A l'issue de la fête du 4 mars prochain, un dîner amical aura lieu à 7 h. 1/2 au restaurant des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, au prix de 14 fr. tout compris. On peut se faire inscrire dès maintenant au restaurant ou chez le Président, 34, rue de la Clef. Une sauterie sera organisée et se terminera vers minuit.

Un train de marchandises déraile

Le train de marchandises n° 7912, parti mercredi matin, à 6 h. 25, de Capdenac, se dirigeant sur la ligne de Cahors, a déraillé, vers 7 heures, au kilomètre 726, à 800 mètres environ de la station de Lamadelaide.

M. Paul, conducteur, domicilié à Capdenac, marié et père de famille, qui occupait la dernière vigne du convoi de 16 wagons, a été projeté à 6 mètres. Dégage de l'enchevêtrement et des débris qui le recouvraient, il fut relevé la jambe gauche broyée et portant de nombreuses contusions sur tout le corps. Il a été transporté à l'hospice de Figeac. Son état inspire de vives inquiétudes.

Deux autres agents du train ont été légèrement blessés.

Le choc, qui a été formidable, a créé un chaos tel que les wagons sont, ou éventrés, ou en travers de la voie,

ou entrés l'un dans l'autre. La voie est enlevée sur plusieurs mètres ; un petit pont est en partie démolie, sur lequel surplombe un wagon ayant contenu des pommes de terre qui recouvrent le sol.

On attribue ce déraillement à la rupture d'un rail.

Pour les pupilles de la Nation

La Direction du ROYAL-CINEMA organise pour le samedi 17 février une soirée de gala au bénéfice des Pupilles de la Nation du département. Au programme :

BOUCLETTE, grand drame sentimental interprété par Gaby Deslys et Signoret.

SEUL, comédie avec Simone Genevois.

Le prix des places a été fixé comme suit : Réservées : 3 fr. ; Premières : 2 fr. ; Secondes : 1 fr.

La population cadurcienne saura montrer par sa présence à cette manifestation tout l'intérêt qu'elle porte à cette œuvre de charité et de solidarité.

Les remboursements à vue de la Caisse d'Épargne

C'est à partir du 1^{er} mars que dans tous les bureaux de poste de France fonctionnera le système nouveau de remboursements à vue sur livrets de la Caisse nationale d'épargne. Les personnes désireuses de profiter de cette faculté devront formuler une demande d'ouverture de compte dans un bureau de leur choix. Les remboursements qu'elles solliciteront à ce bureau leur seront accordés sans délai.

Classe 1904

Les camarades de la classe 1904 réunis le 4 février au café de Bordeaux ont fixé au samedi 17 février la date de leur banquet fraternel. Prix du banquet : 12 francs.

Se faire inscrire chez le camarade Jouffreau, coiffeur, Place Galdemar, avant le 15 courant.

Noyé

M. Jean Alazard, âgé de 65 ans, de Luzech, tomba accidentellement dans le Lot, mardi dernier, vers 15 heures, au lieu dit « Trescol ». On retrouva son cadavre vers 18 heures. Le courant, très rapide, l'avait entraîné à 200 mètres en aval.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEU

Grand match du 11 février
T. O. E. C. (III) contre AVIRON (I)
Les amateurs de rugby vont se réjouir. L'équipe du T. O. E. C. qui leur sera présentée dimanche 11 février est, cette année, particulièrement redoutable.

Elle a, en effet, disposé de l'équipe I de l'« Intime » avec assez de facilité.

Cette partie permettra aux dirigeants de l'A. C. et au public de comparer et de voir ce que peut faire notre premier quinze *remonté*.

Le public Cadurcien sera donc nombreux, très nombreux, au Stade Lucien Desprats dimanche.

Les membres de la Commission de Rugby sont instamment priés d'être présents ce jour-là.

Le match commencera à 15 heures précises.

En lever de rideau, les 3^e et 2^e équipes *remontées* s'entraîneront en un match amical en vue des championnats qui vont incessamment reprendre.

Prix des places : Tribunes, 2 fr. ; Entrées générales, 1,50. Réductions ordinaires.

Tous les équipiers de l'A. C. en dehors des équipiers de 1^{er} sont priés de se rendre au terrain dimanche avec leur équipement à 13 h. 1/4, cela pour permettre le match d'ouverture.

L'ATLANTIDE

Aujourd'hui JEUDI 8 en matinée et soirée deuxième et dernière époque de L'ATLANTIDE : Antinéa. Allez voir dans le cadre éblouissant de son palais de marbre et d'or la voluptueuse Antinéa. Retenez vos places à l'avance. La location est ouverte.

Cazals

Poire primée. — Le marché aux moutons créé depuis peu par la municipalité, a déjà pris une certaine importance, et il

avait attiré le jour de la foire dernière un assez grand nombre de marchands et de vendeurs.

Les primes d'encouragement ci-après ont été attribuées, en tenant compte du nombre et de la qualité des lots amenés :

1^{er} prix, 15 fr. : Tapy à Montcléra ;
2^e prix, 10 fr. : Delmas à Rigal, et Doumerg à Florimont ;
3^e prix, 8 fr. : Ménage à Montcléra ;
4^e prix, 7 fr. : Amatag à Pech-Gaillard et Joula à Villafranche ;
5^e prix, 5 fr. : Delayer aux Arques, Bonnet au Ressayre, Verdé à Montcléra et Florenty à Marminiac.

La prochaine foire aura lieu le 27 février.

Cabrerets

Battue aux sangliers. — Dimanche dernier, une battue aux sangliers, organisée par la société Les Chasseurs de Vialolles, a eu lieu dans les grands bois de Vialolles, de Fourgues et de Serpoul, où les sangliers pullulent et causent des ravages énormes. Un sanglier de 50 kilos a été abattu ainsi qu'un très beau renard. Un deuxième sanglier a été lancé et tiré sans résultat.

Luzech

Foot-ball rugby. — A Port-de-Penne, en demi-finale de championnat du Périgord-Agenais, le sélect l'Union Sportive Luzéchoise bat l'Amicale Sportive Tonneinaise par 9 points (3 essais) à 7 points (1 drop-goal, 1 essai).

Luzech jouait sa partie la plus importante de la saison. L'Amicale Sportive Tonneinaise se présentait favorite en raison de ses victoires nombreuses et retentissantes contre des équipes de séries supérieures. Les Tonneinais, fiers à juste titre des résultats obtenus par leur équipe, aspiraient non seulement au titre de champions du Périgord-Agenais qu'ils comptaient enlever sans peine, mais à celui de champions de France.

Nos Luzéchois, pénétrés de l'importance exceptionnelle de la partie, ont eu à cœur de présenter leur toute première équipe dans sa meilleure forme physique et morale.

Les efforts sérieux de nos Luzéchois leur ont valu le succès. La victoire, parfaitement régulière et indiscutable, est venue récompenser la meilleure équipe de Luzech qui a montré hier bien digne du titre de champion du Périgord-Agenais qui doit être attribué, dimanche 11 février, au vainqueur de la finale.

Il serait injuste de méconnaître la grosse valeur de l'Amicale Sportive Tonneinaise dont la ligne d'avants a longuement menacé et a failli arracher la victoire aux Luzéchois.

La défense acharnée de nos joueurs a réussi à arrêter les attaques menaçantes des Tonneinais et la ligne de trois-quarts luzéchoise a assuré la victoire par 3 essais de toute beauté.

La première mi-temps a été toute à l'avantage des Luzéchois. A la reprise, Tonneis a dominé nettement, mais sans parvenir à égaliser.

Luzech compte bien poursuivre ses succès et nous ne doutons pas que la finale consacrera une nouvelle victoire de nos joueurs qui méritent bien le titre de Champions du Périgord-Agenais. L'Union Sportive Luzéchoise remercie de tout cœur le public luzéchois qui n'avait pas hésité à effectuer le déplacement avec l'équipe locale. N'hésitons pas à dire que le milieu sympathique dans lequel s'est jouée la partie a largement contribué au succès de nos joueurs. Plus de cinquante supporters avaient accompagné l'équipe.

Caillac

Foot-ball association. — Dimanche dernier, s'est déroulé à Caillac un match amical et d'entraînement entre l'équipe du 7^e Régiment d'Infanterie et l'U. S. C. de Caillac.

Cette dernière a été battue par 5 buts à 2.

Ce fut une belle partie. On a pu admirer la science du jeu et les shoot puissants des Cadurciens.

L'U. S. C. s'est bien défendue. Nous ne pensons pas exagérer en disant que son adversaire ne comptait pas trouver autant de résistance. Chevalier, Lafage, Nadal surtout, Brunet et tous sont à féliciter.

On s'est très dépensé en commençant. Puis, il manque un peu de cohésion dans la ligne des avants. Quoi qu'il en soit, ce fut bien.

Notre garde fut touchée assez sérieusement à la main. Il n'en continua pas moins à jouer, à se défendre et à empêcher que le score ne soit plus élevé.

Nous remercions l'équipe du 7^e de s'être dérangée pour nous faire admirer son jeu et pour donner un leçon à nos braves équipiers. Nous leur dirons : au revoir, s'ils veulent accepter.

Tour-de-Faure

Incendie. — Dimanche dernier, vers 9 heures du soir, un violent incendie a détruit un local situé au Port-de-Saint-Cyr, commune de Tour-de-Faure.

Ce local, appartenant à Mlle Euphrasie Espéret, de Saint-Cyr Lapopie, contenait des poules et des lapins qu'on suppose avoir péri dans les flammes.

Les causes du sinistre sont inconnues.

St-Martin-Labouval

Bureau de bienfaisance. — La commission administrative du Bureau de bienfaisance de Saint-Martin-Labouval, s'est réunie dimanche sous la présidence de M. Masbou, maire. L'assemblée a dressé la liste des indigents admis à bénéficier de l'assistance médicale gratuite.

Deux demandes de secours pour l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, proposées par le maire, reconnues bien fondées, ont été approuvées à l'unanimité.

Ensuite le maire communique à l'assemblée une lettre émanant d'un bienfaiteur de la commune demandant à verser au Bureau de bienfaisance, pour les pauvres, une somme de 200 francs, somme qui devra être placée en rentes sur l'Etat.

La commission acceptant très volontiers ce don, prie M. le maire de vouloir bien faire les démarches nécessaires auprès de M. le préfet, pour que satisfaction soit donnée au bienfaiteur.

Brengues

Matériel scolaire. — M. Delmas, notre actif député, vient de recevoir une lettre par laquelle le ministre de l'Instruction publique lui fait connaître, que conformément à sa demande, il avait accordé une concession de matériel scolaire (cartes et tableaux) au profit de l'école de Brengues.

La population, les élèves de l'école et leur dévouée institutrice remercient bien vivement M. Delmas.

Mérite agricole. — C'est avec plaisir que nous avons relevé dans la liste des nominations au grade de chevalier du Mérite agricole, le nom du sympathique M. Grimal, instituteur à Brengues.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

St-Sulpice

Mérite agricole. — C'est avec un vif plaisir que nous avons appris la nomination au grade de chevalier du mérite agricole de notre sympathique compatriote Rougetolles Darius.

Cette distinction, pleinement méritée, couronne une vie consacrée entièrement au travail agricole.

Nous adressons au nouveau chevalier nos sincères félicitations.

Sonac

Elections municipales. — Les élections municipales qui ont eu lieu dimanche dans la commune de Sonac ont eu pour résultat d'attribuer neuf sièges à la liste d'Union républicaine, sur laquelle figuraient M. Besombes, ancien maire. Un siège seulement est échu à la liste des combattants.

Gourdon

Tribunal correctionnel du 6 février. — Cavalier Jean et Cavalier Eugène, de Gramat, recotèrent 16 fr. d'amende avec sursis pour vol de bûches.

Un marchand forain batailleur, Debat, est condamné à 50 fr. d'amende pour violences sur un de ses collègues.

Il avait fait opposition à un jugement rendu le 25 août dernier le condamnant par défaut à 200 francs d'amende et à deux mois de prison pour le même motif.

L'affaire Roussel, de Martel, qui devait être appelée ce jour-là a été encore renvoyée à huitaine sur demande de son défenseur, M. de Monzie.

Une affaire d'adultère a été également être renvoyée, le tribunal n'ayant pu se constituer, faute d'un troisième juge.

Mort du vétéran de la démocratie gourdonnaise. — Mardi matin, à onze heures et demie, est mort le vétéran et le doyen de la démocratie gourdonnaise, l'intègre M. Lacambre Urbain, âgé de 82 ans, agent général de la Compagnie La Nationale.

C'était un robuste et aimable vieillard, dont les principes laïques et républicains, n'avaient jamais varié.

Il jouissait de l'estime et de la considération de tous.

Libre-penseur convaincu il est mort comme il avait vécu et ses obsèques qui ont eu lieu ce matin jeudi, à 10 heures, ont été purement civiles.

C'est une perte sérieuse pour le parti républicain.

Nous adressons à son fils et à sa belle-fille nos respectueuses et bien sincères condoléances.

Le Grand Théâtre Parisien. — Le Grand Théâtre Parisien a obtenu plus de succès à mesure qu'il est mieux connu dans notre région.

Ce ne sont plus seulement les Gourdonnais qui vont goûter une délicieuse soirée à chaque représentation, mais encore les ruraux qui accourent de tous les coins en voiture, auto, camion, pour profiter de cette bonne aubaine.

Il s'en sortent ravis. Dans *Le forgeron de Châteaudun*, les *Deux orphelines*, *Une nuit de noces*, *Le maître de forges*, la troupe s'est très vaillamment surpassée. Elle mérite tous les éloges. Les décors et les costumes sont parfaits ainsi que les artistes.

Jamais notre ville n'avait eu encore un théâtre jouant aussi bien et si bien installé.

Nous engageons donc les retardataires à ne plus hésiter et à en profiter au plus tôt.

Labastide-Murat

On nous informe que sur l'initiative de la Municipalité de Labastide-Murat, du Syndicat agricole et de MM. les maires du canton, une grande réunion d'agriculteurs aura lieu à la mairie de Labastide le dimanche 11 février à 2 h. de l'après-midi en vue de la constitution d'un Comité agricole cantonal.

M. Lafont, notre distingué directeur des services agricoles, doit présider la réunion et faire une conférence sur l'objet, l'importance et l'utilité des Comités.

Tous les agriculteurs du canton, propriétaires, fermiers, métayers, domestiques, les artisans et commerçants qui par leur profession secondent nos populations rurales sont invités à assister à cette réunion. Ceux que leurs occupations empêcheraient de venir à Labastide ce jour-là sont priés de se faire représenter ou de remettre leur adhésion au Maire de leur Commune.

Anglars-Nozac

Notre compatriote Tocaven Ludovic, employé au Bazar de l'Hôtel de Ville, repris par la nostalgie du pays natal, vient de se rendre acquéreur de la Boulangerie Vayssières, à Auniac. Très heureux de voir de retour parmi nous le représentant d'une nombreuse famille que Paris avait acceptée en entier, nous adressons à Tocaven nos souhaits sympathiques de bienvenue et de prospérité.

Jean de Larumière.

Peyrilles

Nouveau ruraliste. — M. Roux, négociant à Peyrilles, réformé pour blessure de guerre vient d'être nommé ruraliste par M. Léon Vergenne. — L'électrification des chemins de fer, par M. Paul Calfax. — Fascisme, par Léon Abensour. — Gaz liquéfiés et comprimés, par M. Molinié. — Histoire religieuse de la révolution française, par M. Maxime Petit. — Maître (Général), par M. Léon Abensour. — Le Prince de Monaco, par M. A. Berget. — Claude Monet, par M. Th. Harlor. — Jean Nolé, par M. G. Dargin. — Politique intérieure et extérieure, par M. Jules Gerbault. — Le Vertige, par M. Léo Claretie.

BIBLIOGRAPHIE

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du N° 192 (Février 1923)

Avec (sa vie son œuvre) par M. F. Boucher. — Benoit XV, par M. Eug. Duplessy. — La Question du bid, par P. Monnot. — Cavour et l'Unité italienne, par M. Pierre Rain. — Chaudière électrique, par M. E. Weiss. — La Mise en valeur des colonies françaises, par M. Léon Vergenne. — L'électrification des chemins de fer, par M. Paul Calfax. — Fascisme, par Léon Abensour. — Gaz liquéfiés et comprimés, par M. Molinié. — Histoire religieuse de la révolution française, par M. Maxime Petit. — Maître (Général), par M. Léon Abensour. — Le Prince de Monaco, par M. A. Berget. — Claude Monet, par M. Th. Harlor. — Jean Nolé, par M. G. Dargin. — Politique intérieure et extérieure, par M. Jules Gerbault. — Le Vertige, par M. Léo Claretie.

69 gravures
Le numéro : 2 fr. 50 chez tous les libraires.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

LES SANCTIONS

L'occupation française est complète

D'Essen : Hier a eu lieu l'occupation de la gare de Lempep.

Les Français occupent maintenant toutes les villes allemandes de la frontière hollandaise à la frontière alsacienne, ce qui leur permet d'entourer la Rhénanie d'un cordon douanier, sans obliger les Anglais à sortir de leur attitude.

La résistance du Reich

De Berlin : Le Conseil de l'Economie du Reich s'est occupé hier de l'occupation de la Ruhr. Il demande que les mesures économiques à prendre, en raison de la situation, soient discutées aussitôt que possible.

La contre-attaque allemande

De Munich : Des ouvriers croates ont été arrêtés hier à Munich.

Ils ont dû prouver, pour pouvoir poursuivre leur voyage, qu'ils ne se rendaient pas dans la Ruhr, mais dans les régions dévastées du nord de la France.

APRÈS LAUSANNE

Français et Anglais resteront à Smyrne

De Londres : Les gouvernements anglais et français, en ce qui concerne la requête du gouvernement d'Angora, demandant le retrait de Smyrne des bâtiments de guerre, ont décidé d'opposer aux Turcs une fin de non-recevoir et de répondre à cette sommation en prévenant le gouvernement d'Angora que les bâtiments de guerre anglais et français ont reçu l'ordre de se défendre s'ils étaient attaqués.

Ismet Pacha ira à Smyrne

De Constantinople : Ismet pacha se rendra prochainement à Smyrne pour conférer avec Mustapha Kemal.

Chefs bolchevicks à Berlin

De Berlin : Krassine est arrivé à Berlin venant de Londres. Il y rencontrera Tchitcherine et ils partiront sous peu pour Moscou.

Le contre-coup en Italie

De Rome : Le sénateur Garoni, de retour de Lausanne, a été reçu hier par M. Mussolini, avec lequel il a examiné la situation créée par l'interruption des négociations de Lausanne.

REMERCIEMENTS

Madame veuve Octave GAILLARD et ses enfants, les familles GAILLARD et GIRMA remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont donné des témoignages de sympathie et celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

M. Octave GAILLARD

Receveur principal
des Contributions Indirectes
Entrepreneur des tabacs à Mont-de-Marsan
décédé à Bordeaux le 2 février 1923 à l'âge de 48 ans.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SERVICE DU CHAUFFAGE

Adjudication à l'hôtel de ville de TOULOUSE, le vendredi 2 mars 1923, à 15 heures, de la fourniture des combustibles minéraux nécessaires aux corps de troupe du 17^e Corps d'armée, du 1^{er} avril 1923 au 31 mars 1924.

Les Cahiers des charges sont déposés à la 1^{re} Sous-Intendance militaire de TOULOUSE et dans toutes les Sous-Intendances du 17^e Corps d'armée.

Pour tous autres renseignements consulter les affiches.

SALLE DES VARIÉTÉS

(Derrière la Cathédrale)

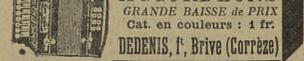
Dimanche 11 — Mardi 13 — Mercredi 14

Grand Bal de famille

Buvette. — Entrée : 2 francs

Gratuits pour les mamans

TENUE CORRECTE EXIGÉE



M. FERON, fabrique d'outils, 15, rue de la Forge Royale, à Paris, est acheteur de PIEDS DE CORMIER, ALISIERS & POIERS FRAIS ABATTUS.

Réception sur place. Paiement au gré du vendeur.

On demande à louer, maison campagne avec terrain attenant, 2 hectares minimum, même non rapport, long bail. On paie-rait par année d'avance. Ecrire SALMON, 61, Ancienne Route d'Aix, à LIMOGES.

BRETELLES. On demande Représentants ayant tournés, bien introduits dans clientèle détaillant bretelles pour départements du Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Corrèze, Cantal, Dordogne et Lot. Sérieuses références exigées. V^o BORDES et C^o, à PIERRE (Saône-et-Loire).

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON

GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

Marché de La Villette

5 Février 1923

ESPECES ENTREES RENVOI

PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k., poids vif

1^{er} qual. 2^e qual. 3^e qual.

Bœufs... 5.483 523 2,30 2,10 1,80

Vaches... 1.987 140 4,50 4,25 3,75

Taureaux... 13.756 456 4,50 4,25 3,75

Moutons... 2.965 » 6,10 5,80 5,50

Porcs... 2.965 » 6,10 5,80 5,50

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs, difficile sur les moutons, calme sur les veaux, bonne sur les porcs.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

Feuilleton de « Journal du Lot » 24

L'Affaire Froideville

PAR
André THEURIET
de l'Académie Française

DEUXIEME PARTIE

I

— Hein ! s'exclama Jacques, qui en devint pâle, ce n'est pas possible ?
— C'est cependant exact, et c'est même un de ces tours d'adresse qui m'obligent à m'incliner devant ce renard de Perceval. Il est décidément très malin, plus fort que nous tous. Les journaux ont fait dernièrement un potin du diable au sujet des Sombornon et de la succession Froideville ; on en a parlé au Corps législatif et au Sénat, le ministre lui-même s'est ému des manifestations de la presse, il a pris peur et a demandé un rapport d'urgence sur la situation de l'affaire. Il fallait se prononcer dans un sens ou dans l'autre et par conséquent assumer une certaine responsabilité. Perceval se trouvait dans l'alternative ou d'aller contre le courant de l'opinion